

Somme toute, cela importe peu. Le Parlement a conféré ce pouvoir en vertu de l'article 39 de la loi sur l'administration financière. Nul doute que si le Parlement a prévu ce pouvoir, il s'attendait à ce que le gouvernement l'exerce au besoin. C'est ce que nous avons fait. Ce pouvoir s'est révélé très utile et les milieux financiers ont vu dans cette initiative un acte responsable. Par contre, l'opposition s'est acharnée à faire de l'obstruction pour retarder l'adoption de cette mesure législative.

**M. Nielsen:** Je suis heureux que le ministre ait fait allusion à 1962, car, moi, j'étais ici à ce moment-là, mais pas lui. Je peux lui dire que le pouvoir d'emprunt a bel et bien été exercé en 1962—il a parlé d'obstruction—parce que l'opposition libérale de l'époque avait fait de l'obstruction et empêché le vote des crédits pendant 49 jours.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Nielsen:** Ce record en matière d'obstruction n'a jamais été battu depuis, sauf erreur.

#### ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DÉCRETS DU CONSEIL

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, en vertu de l'article 39, le ministre a le droit d'emprunter pour une période d'au plus six mois et il est également tenu de préciser le montant, les conditions et les taux d'intérêt. Quels sont la durée et le montant maximal de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt qui ont été autorisés par décret du conseil? Le ministre s'engagera-t-il à déposer à la Chambre, lundi prochain, le décret du conseil l'autorisant à emprunter aux termes de l'article 39?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, il me fait plaisir d'informer le chef de l'opposition que chaque emprunt contracté par l'intermédiaire des bons du Trésor l'a été en vertu d'un arrêté en conseil passé spécifiquement par le Cabinet. Je verrai certainement à retracer ces arrêtés en conseil s'ils ne sont pas déjà publiés dans la *Gazette du Canada*, mais en tout état de cause, il me fera plaisir de fournir ce renseignement à l'honorable député le plus rapidement possible.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES TRANSPORTS

##### LA CONSTRUCTION D'UN TRONÇON D'AUTOROUTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait au développement du réseau routier au Nouveau-Brunswick dont les travaux auront des retombées bénéfiques sur l'économie de cette province et aussi sur celle des provinces de l'Atlantique. Nous attendions l'exécution de ce projet depuis un certain temps déjà, surtout en ce qui concerne un des tronçons de l'autoroute n° 11 dans le nord du Nouveau-Brunswick.

#### Questions orales

A la suite des discussions sur le budget et vu que les chauds mois de la saison estivale sont très propices à la construction, le ministre des Transports ne pourrait-il pas nous donner un aperçu de ses entretiens avec le premier ministre M. Hatfield, et son ministre des transports, au sujet de leurs projets portant sur l'achèvement des travaux sur le tronçon de l'autoroute n° 11 entre Belledune et Charlo?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je saurais gré aux députés de me donner préavis des questions aussi précises que celle-ci, quelle que soit leur importance. Nous avons négocié une entente avec les Maritimes il y a un an de cela. Nous avons également négocié avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick le choix des différents réseaux routiers, et nous avons insisté sur les travaux à l'autoroute n° 11 qui intéresse particulièrement les parlementaires de ce côté-ci. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est montré fort coopératif, et j'espère qu'il continuera d'en être ainsi. Quant à la question précise qui m'a été posée, je devrai téléphoner à mon collègue cet après-midi.

\* \* \*

● (1200)

#### LES DOUANES ET L'ACCISE

##### LES SERVICES AUX PORTS D'ENTRÉE AU MANITOBA

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Il sait sans doute que dans certains ports d'entrée, notamment au Manitoba, on s'inquiète parce que le gouvernement américain songe à réduire le nombre d'heures d'ouverture à ses propres ports d'entrée ce qui aurait des répercussions sur les nôtres.

Le ministre peut-il dire quelle mesure le gouvernement a l'intention de prendre non seulement pour fournir des services mais aussi pour maintenir l'activité commerciale nettement améliorée lorsque les heures sont prolongées à ces ports d'entrée.

[Français]

**L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national):** Madame le Président, nous avons été avisés de certaines propositions de la part du gouvernement américain visant à réduire l'ouverture de certains ports d'entrée entre les États-Unis et le Manitoba, et nous avons fait part de notre réaction. Actuellement, il existe deux points litigieux, le premier sur l'heure d'ouverture le matin, et le deuxième, sur des clôtures qui seraient établies à deux ports d'entrée entre 7 heures le matin et 9 heures, où les Américains auraient l'intention de fermer le port d'entrée. Nous voulons, s'il est impossible qu'il y ait des services réguliers à la frontière du côté américain, qu'au moins il n'y ait pas de barrière, que la circulation en direction du sud vers le nord puisse s'effectuer et que nous puissions continuer à faire fonctionner ces ports d'entrée.